



Algérie :

Réforme des retraites, conditions de vie, code du travail... la classe ouvrière et la jeunesse algériennes refusent de faire les frais d'une économie au bord du gouffre

Même si comparaison n'est pas raison, force est de constater qu'il y a de fortes similitudes entre l'Algérie et le Venezuela.

Tout d'abord l'économie algérienne est totalement tributaire de la rente pétrolière. 93,73 % des recettes proviennent de l'exportation des hydrocarbures. Or avec la chute des cours du baril qui peine à se maintenir au seuil de 50 dollars, le pays en est arrivé à l'heure de vérité. Le déséquilibre commercial s'aggrave de façon endémique malgré les tentatives du pouvoir de réduire les importations. Les exportations, essentiellement constituées des hydrocarbures, ont reculé à 20 milliards de dollars (18, 789 milliards de dollars pour les hydrocarbures) de janvier à septembre 2016, contre 26,93 milliards de dollars sur la même période en 2015 (25,489 milliards de dollars pour les hydrocarbures), soit une baisse de 25,57 % en neuf mois. Le déficit commercial a atteint 15,04 milliards de dollars contre 12,53 milliards en 2015, soit un creusement de 2,51 milliards (20,03 %), et ce, malgré une baisse sensible des importations. Les exportations ont assuré la couverture de 57 % des importations durant les 9 premiers mois de l'année 2016, contre 68 % les années précédentes.

Quant à l'inflation, elle s'établit d'ores et déjà à 5,6 % contre environ 4 % en 2015 selon les chiffres donnés par l'office national des statistiques (sources : *El Watan* du 25 octobre). Les principales hausses étant ressenties sur les transports, les communications l'habillement et les chaussures.

Transports et communications	13,7 %
Habillement et chaussures	10, 3 %
Produits de santé et d'hygiène	8,7 %
Logement et charges	6, 06 %
Alimentation	0,67 %

Et encore s'agit-il de chiffres de l'ONS, dont on ne peut assurer la fiabilité ; il faut s'attendre à une

accélération de cette inflation du fait des mesures contenues dans le projet de loi de finance 2017.

Le fond de régulation des recettes (FRR) quant à lui, sensé recueillir les excédents liés aux exportations du pétrole dans la période durant laquelle le cours du brut était encore élevé, a fondu comme neige au soleil par suite des ponctions massives qui ont été effectuées pour essayer de masquer les déficits et d'acheter la paix sociale.

« Il ne pourra tout simplement plus être alimenté, faute bien sûr de ressources financières suffisantes. A compter de janvier prochain, le différentiel de recettes issu de l'écart entre le prix réel du pétrole et celui pris en référence pour l'élaboration du budget de l'Etat (37 dollars le baril ces dernières années) cessera donc officiellement d'exister », selon *El Watan* du 16 octobre 2016.

Le décès du FRR semble d'ailleurs acté par la loi de finance 2017, dont une disposition prévoit, selon *Le Soir* du 23 octobre 2016, l'abandon du seuil du solde minimum obligatoire, initialement fixé à 740 millions de DA.

Le journaliste poursuit en indiquant que *« le renoncement au seuil du solde minimum obligatoire du Fonds de régulation des recettes est « une suppression tacite du FRR ».[...]L'abandon du seuil du solde minimum obligatoire déclenche le compte à rebours pour l'extinction du FRR. A rappeler qu'à fin 2015, celui-ci ne disposait que de 2 072,5 milliards de DA, soit une chute de 120% comparativement à 2014 (4 408,5 milliards de DA). Les évaluations tablent sur 1 042 milliards de DA pour fin 2016 puisque c'est le FRR, entre autres, qui couvre les déficits budgétaires. Conséquemment, cette mesure que prévoit le PLF 2017 donne libre cours à l'épuisement dans le Fonds jusqu'à son extinction qui ne saura tarder. »* (*Le Soir* du 23 octobre)

Parmi les nombreux expédients mis en place par le pouvoir, le recours à l'endettement. Il faut citer à ce titre l'emprunt obligataire lancé en avril 2016, visant, selon le ministre Benkhalfa, à financer les projets économiques et les grands travaux (le taux d'intérêt de cet emprunt a été fixé entre 5 et 5,75 % en fonction de sa durée). Nous indiquions dès cette époque sur notre site *Maghreb Socialiste* qu' *« en réalité, il ne fait guère de doute que cet emprunt risque surtout d'être employé à compenser les pertes des revenus liés à la rente pétrolière. »*

Depuis, outre le fait qu'un flou règne sur les résultats obtenus quant à cette souscription, cette analyse à été confirmée :

« la dernière note de conjoncture du département des Finances révèle, elle, que les fonds déjà levés ont bel et bien servi à financer pêle-mêle une partie du déficit abyssal du Trésor. Situant ce déficit à un niveau de près de 1770 milliards de dinars à fin juin dernier, la même source révèle ainsi que l'emprunt national pour la croissance économique a contribué à sa couverture à hauteur de 18%, soit pour un montant total de 317,62 milliards de dinars. » (*El Watan* du 18 octobre 2016)

Autant dire que cet emprunt va s'évaporer dans une tentative désespérée du régime de combler le tonneau des danaïdes.

Quant aux réserves de change, qui étaient de 193 milliards de dollars environ en 2014, elles ne s'élèvent plus aujourd'hui qu'à 136 milliards de dollars, selon les chiffres officiels, et devraient se situer autour de 109 milliards de dollars d'ici à la fin de l'année selon les prévisions du FMI.

Ainsi, tous les indicateurs sont au rouge et l'on peut dire sans exagérer que l'économie algérienne est au bord du précipice.

Un régime miné par les luttes de clans et pressé par la conjoncture

Gangrené par la corruption (comme cela a pu être révélé lors de l'affaire des Panama Papers) impliquant des dirigeants parmi les plus haut placés, « gouverné » par un président en situation d'impotence dont il va bien falloir prévoir la succession, le clan au pouvoir n'a de cesse de rechercher des solutions lui permettant d'assurer sa propre survie dans le cadre des luttes intestines qui minent le régime. La montée en puissance dans un premier temps du vice-ministre de la défense et chef des corps d'armée Gaid Salah avait pour objectif de renforcer l'état policier : elle s'est accompagnée par l'éviction du chef du DRS, le général Médiène dit Toufik, et de certains généraux mis à la retraite (400 officiers du DRS ont été débarqués à l'occasion, ce qui a conduit à la dissolution du service de sécurité qui avait pourtant « fait ses preuves » en la matière depuis des décennies).

Au moment où cet article est écrit, le secrétaire général du FLN, Amar Saadani, nommé directement par Bouteflika pour effectuer les basses œuvres au compte du clan au pouvoir, vient d'être débarqué après avoir lui-même engagé la charge contre le « défunt » DRS. C'est l'expression même de l'impasse et des incertitudes qui règnent, dans un contexte où se préparent déjà les élections législatives de 2017. L'éviction de Saadani, selon *El Watan*, ouvrirait la voie à une purge plus large qui pourrait atteindre directement le ministre de la défense (*El Watan* du 26 octobre). Mais il serait vain de se noyer en conjecture tant le dispositif est instable, et mené à évoluer au gré de la situation sociale.

Pressées par la conjoncture, les différentes factions sont de toute façon condamnées à s'entendre dans un consensus national pour porter les coups les plus durs au prolétariat et à la jeunesse. C'est sans aucun doute ce qui justifie les derniers soubresauts qui ont conduit à l'éviction de Saadani notamment.

Remettre en cause les acquis de la classe ouvrière et de la jeunesse, s'en prendre aux conditions matérielles élémentaires d'existence du prolétariat

La loi de finance 2016 constituait déjà un avant-goût des attaques à venir. Nous écrivions à ce sujet le 1^{er} janvier 2016 :

Avec la loi des Finances 2016, controversée (y compris par des députés du FLN) mais votée le 30 novembre 2015 (les députés du FFS et du PT notamment ont boycotté le vote), le gouvernement a décidé d'une série de mesures d'austérité : à partir du 1er janvier 2016, le taux de TVA des carburants passe de 7 à 17 %, mais avec l'augmentation de la taxe sur les produits pétroliers, le prix du gasoil augmente de 36 % (13,70 DA à 18,76 DA, soit + 5,06 DA), celui du super de 26 % (31,42 DA contre 23 DA, soit + 8,42 DA) ! Ces augmentations, ajoutées à celle de l'électricité et du gaz, vont en entraîner d'autres dans tous les domaines (transports, marchandises, produits agricoles, services...), qui plus est avec anticipation. De plus, les taxes vont aussi augmenter sur les produits importés (y compris les produits alimentaires).

Enfin, il faut parler des subventions. Depuis des années, les revenus de la rente pétrolière permettaient au pouvoir de contenir les mécontentements en subventionnant des produits de base, comme la farine, le pain, le lait, l'huile, le sucre, l'électricité, le gaz, l'eau... Les subventions représentaient 30 % du PIB en 2013, soit 60 milliards d'euros ! Des sommes gigantesques pour acheter un calme social tout relatif. Que va-t-il se passer maintenant que l'argent va manquer ? »

La loi de finance 2017 qui se profile et les divers projets de lois à l'étude indiquent comment le gouvernement entend passer à présent aux choses sérieuses :

Coupes sombres dans les budgets

En matière de budget, la loi des Finances prévoit une contraction des dépenses budgétaires qui se traduira par une baisse du salaire des fonctionnaires : il est prévu une coupe budgétaire de 60 milliards de dinars par rapport à 2016. La dotation annuelle se situerait à 2172 milliards de dinars contre 2232 milliards de dinars en 2016, à travers le non-remplacement de 11000 postes de fonctionnaires partant à la retraite, le gel des recrutements et des freins mis en place au déroulement de carrière des fonctionnaires.

Par ailleurs « *la contribution de l'État à l'économie accusera une contraction de 32 % en 2017 en raison de la baisse de la contribution de l'état à l'office algérien interprofessionnel des céréales, fixé à 29 milliards de dinars, de la diminution des subventions à l'office national interprofessionnel du lait de 11, 7 % et une baisse de 5,7 % des subventions allouées aux entreprises publiques à caractère industriel et commercial destinées à la couverture du service public dans les secteurs du transport, de la communication de la santé, de la solidarité et des dispositifs d'aide à l'emploi* »
El Watan du 26 octobre 2016.

Il s'agit, à terme, de la fin annoncée, de tout le système de subventionnement des produits de

première nécessité qui permettait au prolétariat de subsister en évitant la faim. En réalité, c'est la liquidation du « filet » social maintenu jusqu'alors par le régime afin d'acheter une certaine paix sociale.

Attaque contre les retraites

Une attaque décisive en matière de remise en cause du droit à la retraite est en cours. Elle a été co-élaborée par le patronat, l'UGTA et le gouvernement dans le cadre de la tripartite de juin 2016. Nous écrivions dans *Maghreb Socialiste* le 5 septembre 2016 : « *Le fait que la tripartite se soit conclue par une déclaration commune entre le patronat, l'UGTA et le gouvernement exprimant un accord entre les parties sur la nécessité de la remise en cause du régime de départ en retraite, montre à quel point cette réforme constitue aujourd'hui un enjeu décisif. Si le gouvernement parvient à ses objectifs, cela constituerait pour lui une victoire qui ouvrirait la voie à une avalanche de coups portés au prolétariat.* »

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit en fait de remettre en cause les deux acquis que constituent la retraite proportionnelle et la retraite sans condition d'âge. La retraite proportionnelle permet au travailleur souhaitant liquider sa retraite avant d'avoir effectué ses 32 annuités de le faire à un taux proportionnel au nombre d'annuités travaillées. Quant à la retraite sans condition d'âge, elle permet au travailleur de partir sans atteindre l'âge légal, en percevant celle-ci à taux plein dès lors que le travailleur a acquis ses 32 annuités.

Avec la réforme en cours, tous les travailleurs devront partir à l'âge légal, c'est-à-dire 60 ans et à la condition d'avoir cotisé durant 32 annuités. Dans le cas contraire, le travailleur devra continuer d'exercer jusqu'à ce qu'il ait atteint les 32 annuités.

Démolition du code du travail

Quant à la réforme du code du travail, même si elle n'est encore qu'à l'étape de projet, elle annonce la pulvérisation des quelques garanties statutaires et conventionnelles qui subsistaient en Algérie.

Il suffit à ce titre de reprendre quelques éléments de l'analyse faite par Nourredine Bouderra interviewé le 30 septembre par *El Watan*:

En matière de précarisation de l'emploi, l'article 26 du projet prévoit qu' « *Un CDD ne peut pas faire l'objet de plus de trois renouvellements successifs. Cette disposition permet la conclusion de quatre contrats successifs sans que la durée maximale cumulée soit limitée. Cette dernière est de 24 mois au Maroc, de 18 mois en France, de 12 à 36 mois en Espagne, d'une année en Corée du Sud... Par ailleurs, la notion de renouvellements successifs n'est pas précisée ; or la pratique a*

montré que deux CDD qui se suivent, séparés de quelques jours, ne sont pas considérés comme successifs. »

En matière de licenciement l'article indique :

« La législation actuelle n'autorise que deux types de licenciement : le licenciement pour raison disciplinaire ou la compression d'effectif pour raison économique. L'actuel avant-projet introduit plusieurs autres motifs, tels que la rupture anticipée du CDD, le licenciement d'un CDI pour incapacité totale de travail, la fermeture de l'entreprise, la rupture conventionnelle. Par ailleurs, le pouvoir de l'employeur en matière de licenciement disciplinaire a été considérablement renforcé au moment où la sanction des employeurs pour licenciements irréguliers a été assouplie. Enfin, les indemnités de licenciement et les réparations en cas de licenciement abusif prévues dans l'avant-projet sont inférieures à celles en vigueur dans les pays de la région.

Un travailleur ayant fait l'objet d'une condamnation définitive privative de liberté pour un délit non commis à l'occasion du travail est licencié : à titre d'exemple une condamnation pour non-paiement de pension alimentaire ou pour omission d'effectuer le contrôle technique de sa voiture... (art 91 alinéa 3) »

Enfin pour ce qui est de l'exercice du droit syndical le projet de loi prévoit :

« Un syndicat des travailleurs à vocation nationale, pour être constitué, doit regrouper au moins 25 membres fondateurs résidant dans un tiers du nombre de wilayas du pays (art. 509). Cet obstacle vient s'ajouter aux limites aux droits des travailleurs, de constituer, sans distinction de nationalité et sans autorisation préalable, des organisations syndicales de leur choix et de s'y affilier. Ainsi, l'exigence du récépissé d'enregistrement, sans lequel aucun syndicat ne peut activer, est maintenue (art. 510) avec en sus un allongement du délai accordé à l'autorité publique pour le délivrer, qui est porté de 30 à 60 jours.»

Quant au droit de grève, pour que la grève soit jugée légale, elle doit être approuvée par un vote à bulletins secrets à la majorité des travailleurs réunis en assemblée générale, constituée au moins de la moitié des travailleurs composant le collectif concerné. Le calcul du quorum sur la base de la totalité du collectif concerné et non pas sur le nombre des membres de l'organisation syndicale est un autre obstacle majeur devant les travailleurs. »

Ce ne sont ici que les aspects les plus criants du projet de loi. À cela, il faut ajouter la question des horaires de travail, la possibilité de plus en plus restreinte de recourir à la justice en cas de licenciement abusif et la baisse des indemnités de licenciement...

La nécessité absolue d'associer les dirigeants des organisations syndicales à la mise en œuvre de ces réformes

La tripartite : dialogue social permanent entre l'UGTA et le gouvernement

Il ne semble pas utile ici de s'étendre sur le fait que la direction de l'UGTA a très largement été associée à l'élaboration de la loi sur les retraites, et à celle du code du travail. Dans notre article du 5 septembre, nous revenions longuement sur l'instrument que constitue la tripartite pour porter des coups au prolétariat dans le cadre du dialogue social permanent entre le gouvernement, le patronat et l'UGTA ; mais il semble aujourd'hui que face à la résistance de nombreuses fédérations concernant la loi sur les retraites, la direction de l'UGTA se voit contrainte de tenter de renforcer le dispositif visant à cadenasser la classe ouvrière ; une réunion a eu lieu en septembre entre l'UGTA le gouvernement et le FCE sensée évoquer la poursuite des réformes dans le cadre du « nouveau modèle économique » ; il ne fait aucun doute que le gouvernement et l'UGTA craignent au plus au point l'irruption de la classe ouvrière, et c'est certainement pour cela que cette réunion informelle a eu lieu.

Quant aux organisations autonomes principalement implantées dans la fonction publique, tout en faisant mine de prendre en charge les revendications et la mobilisation du prolétariat, elles se situent ouvertement sur le terrain de l'ouverture du dialogue social en demandant de façon récurrente à être reçues par les différents ministères au même titre que l'UGTA, tout en dévoyant les revendications.

13 syndicats ont appelé à 4 journées de grève qui ont été, semble-t-il, largement suivies, même si le pouvoir tend à en minimiser l'impact. Au moment où cet article est écrit, ils doivent se rencontrer à nouveau pour envisager les suites à donner en n'excluant pas le recours à la grève illimitée.

Sur la plate-forme de revendications qu'ils avaient rédigée dès la rentrée, ils se prononçaient pour le maintien de la retraite anticipée et proportionnelle, (sans pour autant avancer formellement le mot d'ordre de retrait du projet de loi), la sauvegarde du pouvoir d'achat et la participation à l'élaboration du code du travail !! C'est dire qu'à nouveau, les dirigeants de ses organisations tentent de chevaucher le mouvement en cours pour mieux le dévoyer. Il faut reconnaître qu'aujourd'hui le mot d'ordre de retrait est formellement avancé, sûrement en lien avec l'activité des masses.

Quant à la revendication de participer au dialogue social, le pouvoir est de ce point vue prêt à accéder à leur demande, tant il a besoin de resserrer le dispositif visant à faire prendre en charge les contre-réformes par l'ensemble des syndicats. Il a d'ailleurs été envisagé une rencontre entre les syndicats autonomes et la commission santé de l'Assemblée populaire nationale dans la semaine du 1 au 8 octobre. Un député indique dans *El Watan* du 25 octobre que le gouvernement veut retarder l'examen de la réforme des retraites, « *comptant sur l'essoufflement du mouvement de contestation*

et surtout son isolement par rapport aux éventuelles actions de protestation que pourraient susciter les dispositions de la loi des finances ». Il est vrai que le pouvoir a du pain sur la planche au vu de l'ampleur des mesures qu'il envisage de prendre et qui ne manquent pas dès à présent de provoquer l'indignation et la mobilisation du prolétariat.

Le pouvoir est d'ailleurs déjà confronté aux émeutes et mobilisations sporadiques pour le non-paiement des factures exorbitantes d'électricité produit des effets de la loi des Finances 2015. C'est notamment le cas dans de nombreuses villes du Sud, comme Ouargla, El oued, Ain Salah ou Adrar

Mais ce qui est plus significatif, c'est la manifestation d'une tendance grandissante à la mobilisation de franges de plus en plus larges du prolétariat. Et de fait la classe ouvrière n'a d'autre voie que d'engager le combat contre l'offensive meurtrière du régime.

Le prolétariat n'a pas d'autre solution que d'engager le combat

La résistance tend à s'organiser dans les syndicats et sur le terrain direct de la lutte des classes

Force est de constater qu'au sein même des fédérations de l'UGTA la grogne s'amplifie. Après la fédération des hydrocarbures et celle de l'éducation, c'est à présent celle des textiles, le syndicat de l'entreprise nationale de matériaux de travaux publics qui se sont prononcés contre la suppression de la retraite anticipée. Cela témoigne de la pression qui s'exerce à la base. Pour autant, certaines de ces fédérations se prononcent dans le même temps ouvertement pour la suppression graduelle de la retraite proportionnelle, ce qui en dernière analyse constitue bien une tentative de trahison des travailleurs, camouflant que la seule revendication qui vaille, c'est le retrait pur et simple de la réforme. C'est notamment le cas d'Amar Takjout, secrétaire de la fédération nationale du textile et du cuir (par ailleurs ex-membre du PT), qui selon *El Watan* du 23 octobre 2016, plaide pour une réforme de la retraite proportionnelle.

A la vérité, les bureaucrates de la centrale manœuvrent autant qu'ils le peuvent pour contenir la contestation, mais dans climat de crise qui mine la centrale du fait des mobilisations en cours.

Celle-ci a même dû décider d'organiser la tenue à Oran, c'est-à-dire loin de la capitale, de sa commission exécutive nationale. Cette réunion se tient dans un climat de contestation qui touche une large couche la base syndicale. Le journal *Le Soir* du 27 octobre indique à ce sujet que « *cette réunion organique de l'UGTA est intervenue après l'autre montée au créneau des syndicalistes de la zone industrielle de Rouiba qui ont demandé aux représentants syndicaux locaux de la centrale de se positionner sur les questions de l'heure* »

le 29 octobre, Sidi Said déclarait :

«Quand nous, nous faisons des grèves, les gens dormaient, ils n'étaient pas encore nés. Nous,

nous avons un doctorat dans les mouvements de grève depuis longtemps, mais aujourd'hui nous avons un doctorat dans la concertation et la communication.» Et de dire «l'anarchie n'apporte rien, à la fin de la grève qu'as-tu apporté pour les travailleurs ?».(le soir du 29 octobre 2016)

De toute évidence, rien n'est simple pour la centrale qui doit affronter la colère de sa base alors que la tension sociale ne cesse de grandir et s'exprime de façon significative sur le terrain de la lutte des classes.

Les mobilisations régulières sur le site de Bouira (où travaillent 7000 ouvriers de la SNVI) témoignent largement du climat d'effervescence qui règne dans des secteurs emblématiques de la classe ouvrière. Dès le mois de juin, les travailleurs s'étaient mobilisés et il avait fallu que le secrétaire de l'UGTA lui-même se déplace pour éteindre le feu naissant.

Depuis, la mobilisation ne s'est pas démentie. *El Watan* nous indique qu'une réunion des 86 sections syndicales de ce pôle industriel a eu lieu. Un pôle qui abrite à l'heure actuelle 32000 travailleurs.

Le journaliste rapporte :

« L'UGTA nous a vendus. Il est temps de nous démarquer de ses décisions, s'est écrié hier un syndicaliste. Une réunion qui a failli mal tourner en raison des divergences apparues entre "certains camarades de lutte" sur l'attitude à adopter en cas de révision de la loi sur la retraite. "Devons-nous sortir dans la rue pour défendre nos acquis ? Ou faut-il nous taire et jouer la compromission avec un gouvernement qui n'a jamais manifesté sa volonté à défendre les droits des travailleurs ?» El Watan, 20 octobre.

Pour le secrétaire général de l'union locale de Rouiba, "la base syndicale est déterminée à aller au bout de ses revendications, car elle estime que les erreurs commises par les autres ne doivent pas être payées par les travailleurs". S'adressant aux députés, le secrétaire général de l'union locale, Messaoudi Mokdad, a mis en garde "tous les responsables concernés" en cas d'adoption de la nouvelle loi sur la retraite qui a déjà "vidé les entreprises et les administrations de leurs meilleurs cadres avant même sa promulgation". Le Soir, 23 octobre.

C'est donc au nom de la défense de la pérennité des entreprises qu'il faudrait rejeter la réforme. Nous avons là à faire à un art consommé de la tartufferie !!

La grève des tramways d'Alger mérite elle aussi une attention toute particulière. En effet, ce mouvement de grève déclenché de façon spontanée a paralysé durant 6 jours le métro d'Alger. Parmi les revendications, l'arrêt des licenciements abusifs, recrutements et promotions de connivence, traitements de faveur, mise en place d'un déroulement de carrière digne de ce nom, le respect du code de travail, une convention collective et d'une grille des salaires, la possibilité de créer un

syndicat, l'amélioration des conditions pour les employés...

Bien qu'au départ, la direction intransigeante ait qualifié le mouvement de grève d'illégal, allant jusque faire appel aux tramainots d'Oran et de Constantine pour briser la grève, rien n'y a fait. Durant 6 jours, les tramainots ont maintenu leur mouvement de grève jusqu'à ce que la direction s'engage à ouvrir des négociations avec les représentants des grévistes sur la convention collective que les travailleurs attendent depuis 3 ans !! Par ailleurs, la direction a garanti le paiement des jours de grève ce qui, pour une grève illégale, est pour le moins paradoxal.

Cette mobilisation s'exprime aussi de façon conséquente dans la fonction publique et l'éducation nationale. Les grèves « cycliques » organisées les 18 et 19 octobre et les 26 et 27 octobre à l'appel des syndicats autonomes ont eu un incontestable succès, malgré leur caractère disloqué qui s'illustre par le fait d'organiser des journées d'action sans avancer la perspective de la jonction avec le secteur industriel, sans mener un combat de front unique pour imposer à la centrale UGTA de se prononcer pour le retrait de la réforme.

Certains syndicats ont même tenté de négocier, pour leurs corporations, l'inscription de leurs métiers dans la liste des « métiers pénibles », c'est-à-dire en fait une application de la réforme. En effet, cette liste des métiers pénibles est brandie par l'appareil de l'UGTA comme un acquis, pour faire avaler la réforme et au passage remettre en cause ce qui fait la solidarité ouvrière dans ce domaine : l'égalité en matière de droits à la retraite pour l'ensemble des travailleurs. De plus, là aussi, les organisations autonomes instillent leur propre venin en intégrant dans les revendications le fait de participer à l'élaboration du nouveau code du travail, en demandant à participer aux tripartites.

La classe ouvrière algérienne est mobilisée, elle est prête à engager le combat, mais comme indiqué plus haut, elle est d'abord confrontée à la trahison quotidienne des dirigeants des organisations syndicales (UGTA et syndicats autonomes). C' est ce verrou qu'il lui faut lever.

Surmonter les obstacles suppose d'imposer en premier lieu aux bureaucrates syndicaux la rupture avec le gouvernement et le front unique, ce qui est particulièrement d'actualité pour ce qui concerne la question de la « réforme des retraites ».

La classe ouvrière n'a d'autre moyen que de s'organiser pour imposer que :

1. LA DIRECTION DE L'UGTA CESSE DE SOUTENIR CE PROJET DE REFORME DES RETRAITES.
2. LES DIRECTIONS DE L'UGTA ET DES SYNDICATS AUTONOMES ROMPENT LE DIALOGUE AVEC LE GOUVERNEMENT ET ORGANISENT LE FRONT UNIQUE OUVRIER SUR LE MOT D'ORDRE DE RETRAIT DE LA REFORME DES

RETRAITES.

Mais ce combat doit s'appuyer sur la structuration d'une force politique à même d'éclairer les enjeux, qui situe cette mobilisation dans la perspective du combat pour en finir avec ce régime. Cette force politique pourrait dès lors constituer le ferment permettant de poser de façon plus concrète la question de la construction d'une authentique représentation de la classe ouvrière, du parti ouvrier révolutionnaire. C'est sur cet axe que doivent s'orienter les militants qui s'inscrivent dans le combat pour la révolution socialiste.

*

Au moment où se conclut la rédaction de cet article, et compte tenu des événements qui semblent se précipiter, il semble utile d'examiner la forme que prend la politique du parti des Travailleurs de Louiza Hanoune, à l'occasion de sa dernière sortie médiatique. Le secrétariat et le bureau politique de cette organisation se sont réunis et cela a donné lieu à une conférence de presse après une longue période caractérisée par un silence assourdissant depuis le début de la mobilisation.

Dans cette conférence de presse, Louiza Hanoune indique que le PT se prononce pour le retrait des projets de lois sur les retraites et la santé, ainsi que l'avant-projet de loi portant code du travail. Outre le fait qu'elle n'accorde pas la priorité à la réforme des retraites qui précisément cristallise aujourd'hui la mobilisation du prolétariat, elle prend soin quand elle évoque cette dernière, d'indiquer sur un ton interrogatif : *« le gouvernement est-il aveugle pour ne pas savoir que déjà, avant même qu'il ne s'applique, son projet de loi a causé la ruée des travailleurs vers les caisses des retraite, vidant les institutions et les entreprises de leurs meilleurs cadres ? »* *El Watan*, 31 octobre 2016.

L. Hanoune ne fait que reprendre, avec la constance contre-révolutionnaire qui la caractérise, la rhétorique des bureaucrates de l'UGTA et des syndicats autonomes, se situant sur le terrain de la gestion pour dévoyer la revendication, condamnant au passage, de façon à peine voilée, les travailleurs qui font le choix de prendre leur retraite avant qu'elle ne leur soit prise...

Pire encore, elle renouvelle son appel au président de la République pour qu'il retire les projets de lois, précisant *« qu'ils risquent de provoquer le chaos, l'irréversible car présentant un caractère provocateur contre la population laborieuse et une rupture totale des liens qui lient le citoyen à l'état construits et consolidés depuis l'indépendance du pays »* *Le Soir*, 31 octobre. S'il en est une qui a n'a eu de cesse de consolider ses propres « liens » avec l'État bourgeois algérien, c'est bien la

secrétaire du PT, qui va jusqu'à attirer « *l'attention des pouvoirs publics sur l'anéantissement par le projet de loi des finances de tous les efforts consentis par l'état ces dernières années pour le développement du pays sur le plan socio-économique et qui ont évité au pays les "printemps arabes"* ». (*Le Soir*, 31 octobre) .

Formulons l'espoir que si « printemps arabe » il y a en Algérie, la classe ouvrière saura surmonter l'obstacle que constitue le PT, et faire un sort à ces supplétifs corrompus du régime.

31 Octobre 2016